

Formation(s) universitaire(s) ou équivalente(s), expérience(s) professionnelle(s), stage(s), autre(s) : joindre tous documents à l'appui de vos déclarations (contenus des enseignements, relevés de notes, diplômes, attestations d'emploi, de stages, etc.)

Autres informations :

Précisez vos acquis en matière de conservation-restauration du patrimoine, au plan de la théorie et de la pratique. Indiquez (par année) :

- » le nom des établissements de formation (ou de stage) ;
- » les enseignements théoriques et pratiques suivis ainsi que le volume horaire de ceux-ci ;
- » les modalités d'évaluation, les résultats et diplômes obtenus ;
- » pour les stages, indiquez les lieux, les modalités, les acquis.

1^{ère} année :

2^{ème} année :

3^{ème} année :

4^{ème} année :

5^{ème} année :

Dépôt du dossier d'inscription : du 1er décembre 2022 au 24 février 2023.

Les inscriptions hors délais ne seront pas prises en compte.

Les choix effectués dans le dossier d'inscription ne sont pas modifiables.

Le dossier d'inscription est à transmettre à concours.restaurateurs@inp.fr ou par courrier avant le 24 février 2023 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Institut national du patrimoine
Département des restaurateurs
Bureau des concours
124 rue Henri Barbusse
93300 AUBERVILLIERS

Pièces à joindre au dossier d'inscription :

- » la fiche d'inscription dûment remplie et signée précisant notamment la spécialité dans laquelle le candidat ou la candidate présente sa candidature pour l'admission directe en 2ème, en 3ème ou en 4ème année du diplôme de restaurateur du patrimoine, le résumé de ses acquis en conservation-restauration lors de sa formation universitaire ou équivalente et, le cas échéant, ses expériences professionnelles ;
- » une lettre présentant son projet professionnel et les motivations qui le ou la conduisent à présenter sa candidature ;
- » un curriculum vitae détaillé faisant apparaître ses expériences et cursus théoriques suivis dans le domaine de la conservation-restauration ;
- » une copie du diplôme de niveau licence (ou équivalent) ou de tout autre diplôme requérant une licence au préalable ;
- » une copie des attestations d'emploi, de stages, relevés de notes, etc...
- » une copie (intégrale) d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie (carte nationale d'identité, passeport) ;
- » la preuve du virement des droits d'inscription d'un montant de 49€ effectué sur le compte bancaire de l'Institut national du patrimoine (IBAN joint). Les candidats boursiers sur présentation nominative d'une bourse pour l'année en cours sont exonérés des droits d'inscription.

Les candidats en situation de handicap, qui font une demande expresse d'aménagement d'épreuves, doivent obligatoirement joindre au dossier un certificat médical établi par un médecin agréé de l'administration (liste disponible en préfecture) précisant les conditions d'aménagement des épreuves que nécessite ce handicap.

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	75000	00001000325	75	TPPARIS RGF			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0032	575	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE AGENCE COMPTABLE